FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRAINEMENT DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

SYNTHÈSE I

CESS

HISTOIRE

QUESTIONNAIRE



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

Actuellement, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore acquise au sein de notre société. Elle suscite toujours de multiples revendications et de nombreux combats.
Certains auteurs spécialistes de l'histoire des relations hommes-femmes estiment que la condition des femmes évolue différemment en période de crise ou de croissance économique.
En replongeant dans l'histoire de notre pays, tu souhaites mesurer l'évolution de la condition des femmes au cours des années 1970.
À partir du dossier documentaire (documents et notices) et de tes connaissances sur le contexte historique, économique ou social de cette époque, apporte une **réponse nuancée** à la question de recherche suivante sous la forme d'un texte de synthèse.

Dans quelle mesure la condition des femmes dans la société belge a-t-elle évolué dans le contexte économique des années 1970 ?

Attention

Tu disposes de 100 minutes pour réaliser ce travail.

Tu es autorisé(e) à utiliser un dictionnaire des noms communs et des feuilles de brouillon.

Tout élément de réponse qui serait essentiellement composé de « copier-coller » ou qui serait erroné ne recevra aucun point.

Ta synthèse sera évaluée selon les indicateurs suivants :

L'introduction	20 points
• rappelle la question de recherche ; • replace la question de recherche dans son contexte historique, économique ou social : **3** éléments de contexte sont développés.	
Le développement	50 points
• est structuré de façon cohérente et organisé en paragraphes ayant une unité de sens ; • énonce **10** éléments du dossier documentaire qui témoignent de l'évolution **ou** de la non-évolution de la condition des femmes dans les années 1970 ; • nuance à **5** reprises cette évolution **ou** cette non-évolution ; • mentionne pour chaque élément de réponse le ou les documents d'où les informations sont tirées.	
La conclusion	20 points
• répond à la question de recherche ; • est cohérente avec le développement.	
Langue et soin	10 points
• orthographe, syntaxe, vocabulaire ; • soin.	
TOTAL	**100 points**

Remarque

Nous t'avons laissé beaucoup d'espace pour rédiger chaque partie de la synthèse.

Cependant, cet espace n'est pas un indicateur de la longueur de la réponse attendue.

INTRODUCTION

DÉVELOPPEMENT

CONCLUSION

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRAINEMENT DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

SYNTHÈSE I

CESS

HISTOIRE

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

DOSSIER DOCUMENTAIRE

DOCUMENT 1

Dans les années soixante, les hôtesses de l'air concentrent de manière exemplaire toutes les discriminations que subissent les femmes : âge, santé, beauté, maternité. Serveuses de luxe trilingues, elles sont impérativement célibataires et sans enfant. Elles cumulent jeunesse, intelligence, sang-froid, patience, gentillesse. Les milliers de jeunes filles qui rêvent de pratiquer ce métier ignorent que ces pionnières s'arrêtent en moyenne après 18 mois. La réalité est loin de la fiction ! Jusqu'en 1963, le mariage ou une grossesse provoque la rupture immédiate du contrat de travail. En 1968, la carrière moyenne est de 6 ans. Elle atteint 12 ans, dix ans plus tard.

L'Union professionnelle (mixte) des commis de bord ne prenant pas en compte les problèmes que rencontrent les hôtesses de l'air, Monique Genonceaux fonde en 1971 le BCFH [...]. Il faudra quatre ans pour que l'association soit reconnue par la Sabena. En 1968, le procès intenté par [...] Gabrielle Defrenne permet d'obtenir enfin la reconnaissance de [...] l'égalité des salaires.

En 1970, les hôtesses obtiennent le droit de travailler jusqu'à l'âge de 45 ans, mais sont contraintes de passer par une commission esthétique tous les deux ans. Composée de quatre hommes et d'une femme, la commission jauge souverainement la plastique des *vieilles hôtesses* et décide si elles gardent assez de *charme* pour servir le repas des passagers. L'association des hôtesses, soutenue par le CNFB et la Porte ouverte, obtient en 1974 la suppression de la commission esthétique. En

Suzanne VAN ROKEGHEM, Jeanne VERCHEVAL-VERVOORT et Jacqueline AUBENAS, *Des*

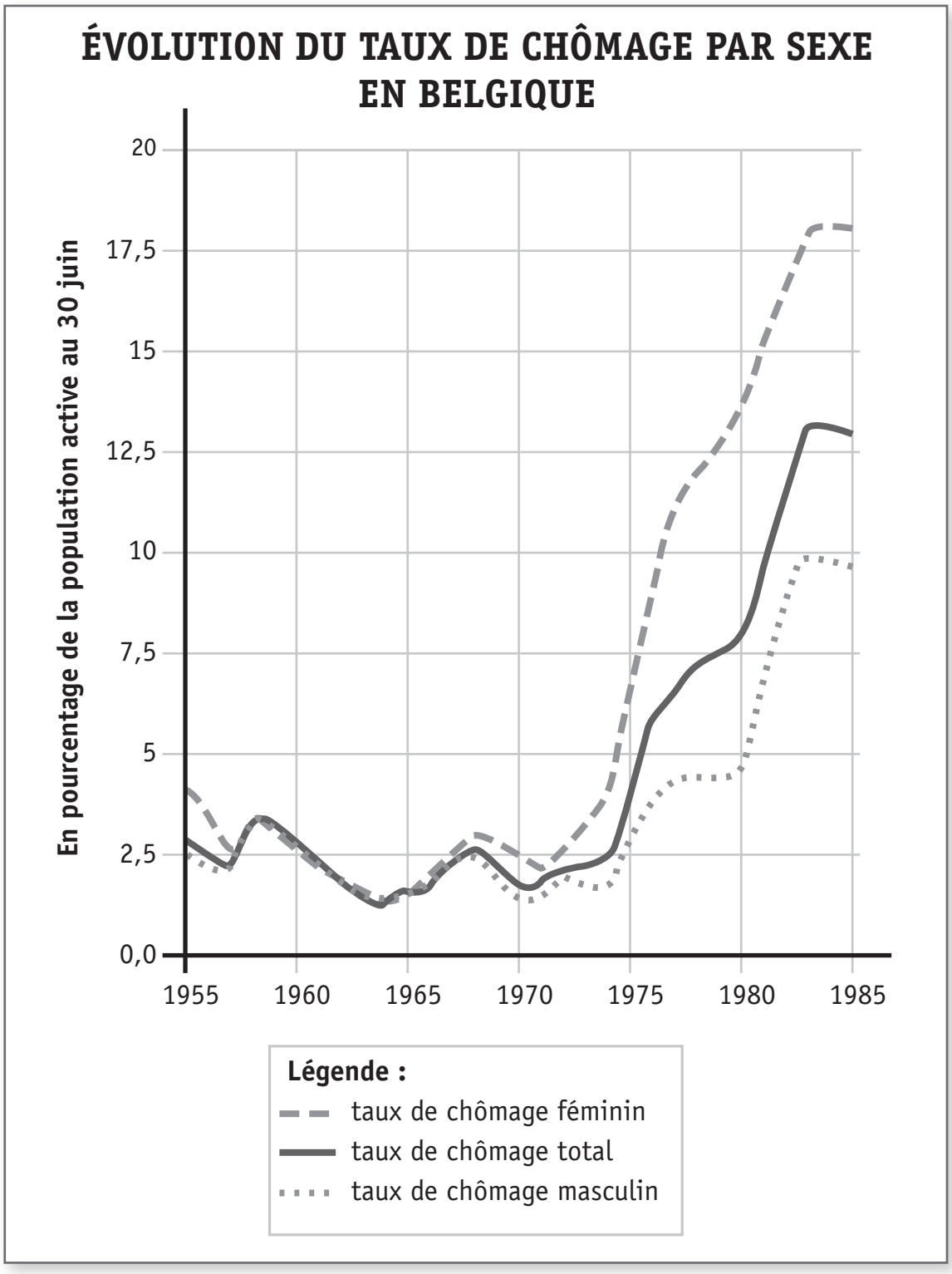
BCFH : Corporation belge des hôtesses de l'air.

SABENA : ancienne compagnie aérienne belge.

Gabrielle DEFRENNE : ancienne hôtesse de l'air qui, en 1968, intenta un procès contre la Sabena pour inégalité de traitement (salaire, pension) entre les hôtesses de l'air et le personnel de bord masculin exerçant un travail identique. La justice lui donna raison.

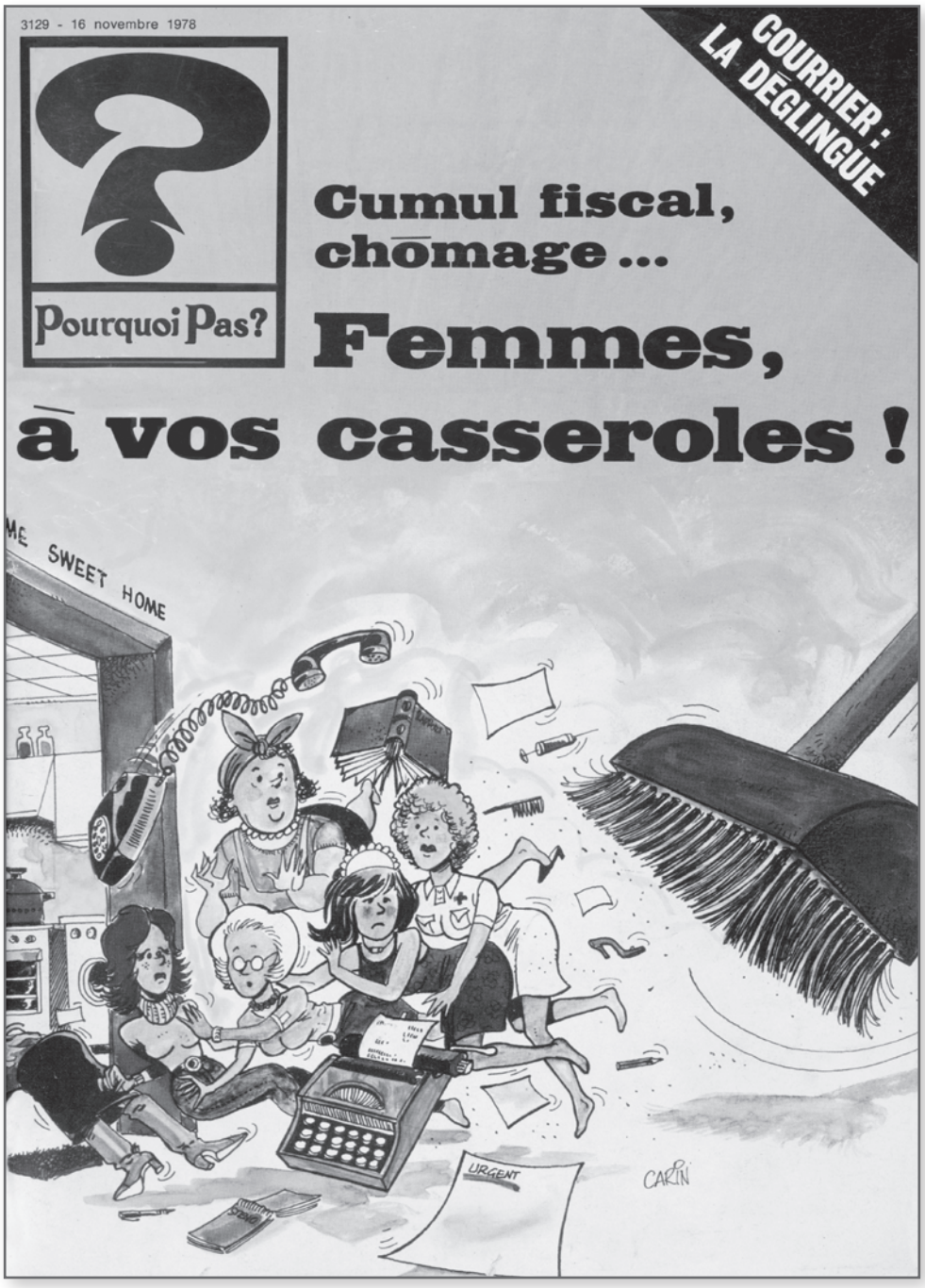
CNFB : Conseil national des femmes belges. Association féministe créée en 1905.

DOCUMENT 2



Guy QUADEN, *L'économie belge dans la crise*, Bruxelles, 1987, p. 82.

DOCUMENT 3



« Cumul fiscal, chômage... Femmes, à vos casseroles ! », Couverture du *Pourquoi Pas*

Cumul fiscal : cumul des rémunérations des époux pris en compte pour le calcul de l'impôt. Dans les années 1970, pour un même revenu, la femme mariée qui travaille paye davantage d'impôts que son époux et que le travailleur célibataire. Cette

DOCUMENT 4

Problème fondamental, qui n'a que trop traîné… Depuis 1958, la femme mariée a obtenu sa pleine capacité juridique, sa situation s'est améliorée.

Mais il faut encore réformer les régimes matrimoniaux, sous peine de rendre inefficace cette réforme fondamentale. Le régime de la communauté légale, même assoupli, même corrigé, ne donne pas satisfaction aux femmes mariées : elles ne peuvent plus accepter le droit exclusif du mari de gérer leurs biens propres, comme les biens communs. La responsabilité personnelle, la participation de la femme et de son mari dans les décisions du ménage doivent se traduire dans le droit. Une véritable égalité ne peut qu'améliorer les relations entre époux et celles du couple avec la société.

Il est bien évident qu'une solution juste et équilibrée doit être trouvée… et qu'elle doit être accompagnée d'un profond changement de mentalité, chez tous, hommes et femmes. Trop fréquemment encore, la femme est considérée comme une mineure d'âge, incapable de certains actes et soumise à l'autorité paternaliste de ceux qui l'entourent. Problème d'éducation, de prise de conscience ; révolution parfois dans les manières de penser et les schémas culturels.

[…]

Au milieu des remous politiques actuels, entre les multiples problèmes économiques et sociaux, nous risquons une fois de plus de voir la réforme du statut de la femme reléguée dans les cartons. Le congrès doctrinal du P.S.C. sera amené à se prononcer dimanche prochain, à Huy, à ce sujet. Mais, après cela, il faudra passer sans retard

Geneviève RYCKMANS, « Le statut de la femme (tribune libre) », in *Le Soir*, 24 octobre

Geneviève RYCKMANS : femme politique belge. À l'époque où elle écrit cette tribune (carte blanche) dans la presse, elle est un membre important du Parti social-chrétien (P.S.C.).

Capacité juridique : aptitude obtenue dès la majorité à exercer des droits et obligations (signer un contrat, se marier, etc.).

Régimes matrimoniaux : dispositions légales régissant la gestion des biens des personnes mariées. Les régimes matrimoniaux seront réformés en 1976 pour établir l'égalité des époux en la matière. Avant cette date, la femme mariée, même lorsqu'elle travaillait, ne pouvait pas ouvrir un compte en banque sans l'autorisation

DOCUMENT 5

Parmi les raisons du manque de promotion des femmes se détache la question de sa qualification. Il était évident que l'orientation des filles était souvent non adaptée aux besoins du monde du travail, aux possibilités d'emploi ; l'orientation la plus préjudiciable se rencontrait dans l'enseignement technique. Le Comité [« À travail égal, salaire égal »] considère alors que la coéducation permettrait de ne plus mettre en doute la qualification des filles auxquelles toutes les sections seraient ouvertes et entame une action en faveur de la mixité dans l'enseignement. Au début de l'année 1970, il se réjouit de la décision des ministres de l'Éducation nationale Vermeylen et Dubois de réaliser la mixité et la coéducation intégrales dans l'enseignement de l'État et de celle du ministre du Travail à l'égard des cours de

Marie-Louise PIROTTE-BOURGEOIS, « Épisodes marquants dans la lutte des femmes belges pour leur droit au travail », in Yolande MENDES DA COSTA et Anne MORELLI (sous dir. de), *Femmes – Libertés – Laïcité*, Bruxelles : Éditions de l'Université de

Comité « À travail égal, salaire égal » : mouvement pluraliste militant contre les discriminations à l'égard des femmes, depuis la grève de 1966 à Herstal. Le célèbre slogan des grévistes « À travail égal, salaire égal » a donné son nom au mouvement.

Coéducation : éducation en commun des garçons et des filles, dans des groupes mixtes, par une collaboration qui permette à chaque sexe d'exercer sur l'autre une

DOCUMENT 6



Manifestation en faveur du droit à l'avortement, dans le sillage de l'affaire « Peers »,

Willy PEERS (1924-1984) : gynécologue namurois. Le 16 janvier 1973, il est arrêté et inculpé pour avoir pratiqué des avortements. Plus de 10 000 manifestants défilent pour réclamer sa liberté. Une loi dépénalisant partiellement l'avortement sera votée en 1990. En 2018, l'avortement sortira du Code pénal, sans pour autant

DOCUMENT 1

La croissance économique que nous avons connue jusqu'à l'année passée a été largement le fruit du travail de toutes les femmes. [...]

Or, à mon avis, les femmes se trouvent parmi [les personnes] qui ont le moins bénéficié de la croissance alors qu'elles ont largement contribué à assurer celle-ci.

[...] Notre participation à la croissance doit être mesurée : 1° à partir du travail domestico-familial, non rémunéré, fourni par presque toutes les femmes, qu'elles aient ou non une activité professionnelle, 2° à partir du travail professionnel rémunéré fourni par un certain nombre de femmes.

L'année passée, la Kredietbank a proposé une estimation de la valeur de cette double participation des femmes au Produit National. [...] Au total, les femmes participeraient au Revenu National à raison de 43%. Les hommes par leur travail professionnel y participeraient à raison de 46%.

À cela s'ajoute que, depuis un certain nombre d'années, l'accroissement de la population active repose essentiellement sur l'accroissement du taux d'activité des femmes. Autrement dit, c'est parce qu'il y a plus de femmes qui travaillent, qu'il y a en Belgique une augmentation du nombre de travailleurs. [...]

Nous participons de plus en plus à l'économie du pays mais nous faisons un peu comme si nous ne reconnaissions pas que cela nous donne non seulement le droit

Hedwige PEEMANS-POULLET, « L'État, c'est pas moi », in *Les Cahiers du Grif*, n°11, avril

Hedwige PEEMANS-POULLET : historienne active dans le féminisme social, qui participe à la fondation des *Cahiers du Grif*. Elle se spécialise dans le domaine de la sécurité sociale et analyse les discriminations dont font l'objet les travailleuses ou plus généralement les femmes.

***Les Cahiers du Grif* :** périodique féministe francophone fondé en 1972 au sein du Groupe de recherche et d'information féministes à Bruxelles.

Revenu National : le revenu national brut est la somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée, par les travailleurs et les

DOCUMENT 8

Je fonctionnais comme j'avais vu fonctionner ma mère.

Tout cela (l'émancipation des femmes), c'était au niveau du mental. Je crois que quelque part, au niveau du quotidien, je fonctionnais comme j'avais vu fonctionner ma mère. C'est-à-dire que je rentrais en catastrophe du boulot pour mettre à tourner une machine, alors que j'aurais pu aller faire mon petit tennis, et cela ne m'est jamais venu à l'esprit. Le travail d'abord.

Et quand le travail était terminé, on pouvait éventuellement penser à soi, c'est-à-dire qu'il ne restait pas beaucoup de temps.

– Et dans le ménage, [votre mari] vous aidait ?

Rien du tout. Non, rien du tout. Nous avions le même travail, il rentrait, il prenait son journal, il buvait son apéro. Cela a toujours été comme cela. Je me souviens, avant que Julie ne naisse, je donnais cours le mercredi matin à Stavelot et je rentrais. Le mercredi, j'aurais tout fait pour ne pas rentrer parce que je savais que j'allais trouver la table du petit déjeuner toujours mise quand j'allais rentrer. Cela me mettait d'une humeur exécrable. Je pestais mais c'était comme ça. Non, rien du

Témoignage de Martine à propos des années 1970.

Myriam SOMMER, *Femmes de ma génération. Traversées d'un demi-siècle d'histoires*,

Martine : enseignante, née en 1950 dans la région de Verviers. Son père travaillait

RÉFÉRENCES DES DOCUMENTS

- **Document 1 -** Suzanne VAN ROKEGHEM, Jeanne VERCHEVAL-VERVOORT et Jacqueline AUBENAS, *Des Femmes dans l'Histoire en Belgique, depuis 1830*, Bruxelles : Luc Pire, 2006, p. 209.
- **Document 2 -** Guy QUADEN (dir.), *L'économie belge dans la crise*, Bruxelles : Labor, collection « Économie 2000 », 1987, p. 82.
- **Document 3 -** « Cumul fiscal, chômage… Femmes, à vos casseroles ! », Couverture du *Pourquoi Pas ?*, 16 novembre 1978.
- **Document 4 -** Geneviève RYCKMANS, « Le statut de la femme (tribune libre) », in *Le Soir*, 24 octobre 1973, p. 18.
- **Document 5 -** Marie-Louise PIROTTE-BOURGEOIS, « Épisodes marquants dans la lutte des femmes belges pour leur droit au travail », in Yolande MENDES DA COSTA et Anne MORELLI (sous dir. de), *Femmes – Libertés – Laïcité*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989, p. 133.
- **Document 6 -** Roger BARBIER, Photographie d'une manifestation en faveur du droit à l'avortement, dans le sillage de l'affaire « Peers », Namur, 1973.
- **Document 7 -** Hedwige PEEMANS-POULLET, « L'État, c'est pas moi », in *Les Cahiers du GRIF*, n°11, avril 1976, p. 24-26.
- **Document 8 -** Myriam SOMMER, *Femmes de ma génération. Traversées d'un demi-siècle d'histoires*, Bruxelles : Luc Pire, 2008, p. 177-178.

Les différents documents ont été rédigés selon les rectifications orthographiques de 1990 à l'exception des textes ou extraits de textes d'auteurs.